

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 09 décembre 2021, s'est rassemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Hürizet GÜNDER ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Yannick POULET, Philippe TARDY, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

Objet | Parc de l'Hôtel de Ville : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

La ville porte un projet d'aménagement de parc urbain au sein du secteur du bas-Cenon. Occupant une position stratégique au pied de l'Hôtel de Ville, ce parc sera une accroche visuelle depuis le bas Cenon vers les hauteurs de la ville.

L'aménagement de ce parc répond à plusieurs enjeux :

Il s'agit tout d'abord de recréer un réel poumon vert au sein d'un espace particulièrement urbanisé. Une attention particulière sera portée au choix des essences végétales afin de développer la biodiversité du site tout en assurant une fonction de refuge pour la faune.

Le parc se vaudra comme un lieu de vie pour les cenonnais. L'aménagement du site prévoit ainsi l'installation de mobilier urbain propice aux échanges (bancs, tables,...) ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. Les cheminements doux, accessibles PMR, seront accompagnés d'une signalétique valorisant les éléments paysagers du parc.

Enfin, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement seront au cœur du programme d'aménagement du parc. La maison éco-citoyenne, intégrée dans ce projet, répondra particulièrement à ces enjeux. La rénovation du pigeonnier permettra également à terme de réaliser des expositions ou activités en lien avec la maison éco-citoyenne. En outre, le parc comprendra des potagers et espaces dédiés à l'agriculture urbaine.

Aussi, ce parc d'une superficie d'environ 5 000m², assurera la fonction d'îlot de verdure et de fraîcheur au sein du bas Cenon, et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des cenonnais. L'aménagement du site sera réfléchi de façon durable et responsable.

Pour mener à bien ce projet, la Ville a mené les acquisitions foncières nécessaires entre l'avenue Carnot, l'aire de stationnement de la mairie et la salle Simone Signoret.

Le coût global du projet, comprenant les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement du parc, est estimé à 2 000 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021 DELIBERATION N° 2021-177

Le projet de création du Parc de l'Hôtel de Ville fait l'objet d'une fiche action au sein du contrat de co-développement 2021-2023 reliant Bordeaux Métropole et la Ville.

Au titre de cette fiche-action et dans le cadre du règlement d'intervention « Nature » de Bordeaux Métropole la ville peut bénéficier d'un fonds de concours, à hauteur de 700 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211220-2021-177-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Publication : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de la